

C.P. n° 322.00.00-00.00 Travail intérimaire et entrep. agr. fournissant travaux /services de proximité

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/05/2008

Travailleurs intérimaires en intérim d'insertion pour les périodes pendant lesquelles ces travailleurs ne sont pas mis à la disposition d'un utilisateur:

I. Rémunération mensuelle:

Catégorie	Ancienneté après	
	0 mois	6 mois (*)
00000	1.335,78	1.402,57

II. Rémunération horaire (38h/semaine):

Catégorie	Ancienneté après	
	0 mois	6 mois (*)
00000	8,11	8,52

(*) Dès que le travailleur aura effectué 97 jours de prestations effectives

